

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents :, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Noémie LUCE, Jean-Claude BOUGUET.

Absents excusés : Guillaume HAUCHARD, Alexandre BRUBION, Adeline BARRE-GIBON.

Absents : Christelle BALETTE- SOUBLIN, Margot TERRIER, Marcel JOUEN.

Procurations : Guillaume HAUCHARD à Florian BETTENCOURT, Alexandre BRUBION à Alain LEGRAND.

Secrétaire de Séance : Patrice FOYER.

1/ Monsieur LEGRAND demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal : aucune remarque.

Suite à cela le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour manque de crédits.

DEL 16/01/24-01

Alain Legrand communique les informations reçues de la perception de Lillebonne : le tableau reçu de la trésorerie est simplement un jeu d'écriture sauf l'augmentation de l'article 6411 : personnel titulaire, de 2100 € qui sera prélevé sur le budget de fonctionnement.
Adopté à l'unanimité.

3/ Bilan du centre aéré.

DEL 16/01/24-02

Le bilan présenté ce jour est un bilan provisoire. Celui-ci pourra être révisé selon la répartition du nombre d'enfants en fonction de leur commune d'origine lors du prochain centre aéré.
Approuvé à l'unanimité.

4/ Prime de fin d'année.

DEL 16/01/24-03

La prime appliquée les années précédentes était de 600 € pour les deux agents d'entretien et de 500 € pour les autres employés. Le conseil décide le renouvellement de cette somme pour 2023 à l'exception de Mme Maréchal car nouvellement embauchée depuis seulement un mois.

Approuvé à l'unanimité.

IFSE : la prime attribuée depuis 4 ans était de 10 € par mois. Suite à la réclamation de M. Ghislain Breuque qui demande une augmentation, le conseil reboute sa demande et décide de maintenir la prime en l'état.

5/ Embauche d'une secrétaire de mairie en renfort pour accroissement d'activité temporaire.

DEL 16/01/24-04

Afin de combler le retard pris ces derniers mois il est décidé d'embaucher une secrétaire en complément de Mme Maréchal, à raison de 28h / semaine pendant 2 mois. M. le maire précise que ce contrat est valable 1 an et de ce fait pourra être reconduit si besoin.
Approuvé à l'unanimité par le conseil.

6/ Devis réparation fenêtre écoleDEL-16/01/24-05

Présentation du devis de M. Mansois de 763 € TTC pour la remise en état.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7/ Entretien et suivi du parc informatique.DEL 16/01/24-06

Monsieur Le Maire présente le devis de la CVS pour une somme de 850 € / an sur la base de 40h, puis 25 € / h en cas de besoin supplémentaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Présentation du devis de Cosoluce à 138 € pour installer le programme informatique du secrétariat sur le bureau du maire afin que les secrétaires puissent travailler en même temps.

Accepté à l'unanimité.

8/ Exercice annuel de mobilisation du Plan Communal de Sauvegarde PCS.

Présentation de l'information reçue par la préfecture : une commission doit être constituée pour ce 25/01/2024 et présente en mairie ce jour-là. M. Legrand se propose d'y participer, ainsi que Sonia Maréchal et éventuellement deux autres personnes à désigner.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le programmiste demande l'organisation de plusieurs réunions ainsi que les plans actuels de la salle des fêtes et des écoles. Ces réunions devront se dérouler les mercredis en raison de l'absence d'école ces jours-là.

Les personnes présentes à ces réunions seront Alain Legrand, Marc Chemin, Guillaume Hauchard et Patrice Foyer ainsi que Sonia Maréchal.

Préparation des vœux du maire le samedi 20 janvier 2024 à 10h30 à Bois-Himont. M. Foyer et M. Chemin se proposent pour préparer cette manifestation.

Intervention de Mme Luce concernant les inondations et l'abattage d'arbres sur la RD37 au noir trou. M. le maire répond que 2 courriers ont été envoyés à la mairie de Touffreville restés sans réponse à ce jour.

Adeline BARRE-GIBON souhaiterait être informée plus longtemps à l'avance du jour de réunion. Le conseil municipal répond que le délai légal est de 5 jours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

Signé en séance
Alain LEGRAND

Signé en séance
Patrice FOYER

